

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 05 avril 2022

La Mutuelle des Sportifs dévoile les résultats de l'enquête de satisfaction portant sur sa garantie « Sport sur ordonnance ». En période de pandémie de Covid-19, la qualité du service est mise en avant par les bénéficiaires.

L'enquête de satisfaction menée depuis août 2020 a interrogé 1 200 personnes ayant bénéficié de la garantie Sport sur ordonnance. **L'accompagnement effectué par les professionnels en activité physique adaptée de la Mutuelle des Sportifs (MDS) est très bien perçu par les bénéficiaires**, ce qui constitue une performance au vu des restrictions successives ayant frappé le secteur du sport :

- ⇒ Les questions concernant les activités du Service recueillent de **97 à 100 % d'opinions favorables**.
- ⇒ Les questions concernant la prise en charge de terrain récoltent **85 à 96 % d'opinions favorables**.
- ⇒ **98 % des répondants ont exprimé des bénéfices sur leur santé** liés à la pratique d'activité physique.

« Cet accompagnement a été très bénéfique sur plusieurs plans : physique, psychologique et moral. De nombreux conseils m'ont été donnés et m'ont beaucoup servi. Les appels ont été très motivants et éclairants. Dans une période difficile liée à une maladie grave votre accompagnement est salvateur. Je n'aurai pas les mots pour vous dire à quel point cela a été important pour moi. Je vous remercie sincèrement et de tout cœur. » témoigne une personne ayant récemment terminé les deux années d'accompagnement du dispositif.

Les commentaires laissés par les adhérents mettent en avant les notions d'**humanité, d'aide, de professionnalisme et de bénéfices sur la santé. 97 % des personnes interrogées recommanderaient sans hésiter le dispositif à un de leurs proches**, ce qui traduit une grande confiance dans le parcours proposé par la Mutuelle des Sportifs.

« Ces résultats sont spectaculaires et démontrent à quel point les adhérents qui ont été suivis durant la pandémie ont mieux vécu les restrictions physiquement, mentalement et socialement grâce à cet accompagnement, car ils n'ont pas arrêté de pratiquer leur activité physique. Cela permet de constater l'intérêt de notre dispositif, qui soutient les malades pendant deux années, il est bien plus qu'un simple chèque de 500 €. », indique Isabelle Spitzbarth, Directrice Générale de la MDS.

À propos de la garantie Sport sur Ordonnance

Le dispositif Sport sur Ordonnance de la Mutuelle des Sportifs propose un accompagnement spécifique aux besoins des adhérents atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) et leur permet de bénéficier d'un accompagnement de 2 ans, d'une prise en charge des frais d'accès à une activité physique et sportive adaptée prescrite médicalement à hauteur de 500 € et de 2 bilans de condition physique offerts par la MDS. Celle-ci a constitué le premier réseau national de professionnels de l'activité physique adaptée et de clubs sport-santé accueillant les adhérents en toute sécurité dans plus de 2 400 structures partout en France.

À propos de la Mutuelle des Sportifs

La Mutuelle Des Sportifs (MDS) est depuis 1925 la seule mutuelle dont l'unique vocation est d'organiser la prévoyance de tous ceux qui pratiquent à titre amateur leur activité sportive et par extension culturelle ou de loisirs au sein des fédérations, ligues, club, associations. Elle protège à ce jour 5 millions de personnes.

Depuis 2015, la MDS propose également la garantie Sport sur ordonnance présentée ci-dessus, en inclusion dans des contrats collectifs.

Contact presse

Louis Jasnin

Chargé de missions auprès de la Direction Générale

louis.jasnin@mutuelle-des-sportifs.com



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs